

## Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

### P.V C.R.Q.D N° 03 DU 03 Décembre 2019

**Membres Présents** : Mrs. KARTALI. Dj – BOUAZDIA.M – BENARBIA .M

**Ordre du jour** : Affaires Administratives et Disciplinaires

**Affaire N° 09** : **Annulation de licence.**

Vu la lettre d'annulation de la licence du joueur OUDDANE Mohamed Aziz  
N° Lic 005 du club C.S.H.B.Chlef

Vu le paiement des droits d'annulation

Vu Les règlements généraux F.A.H.B.

N°	N°Lic	NOM/PRENOM	CLUB QUITTE	CLUB RECEVANT	DATE QUALIFICATION
01	005	OUDDANE Mohammed Aziz	///	CSHBC	20/10/2019

#### DECISION

- La licence du joueur **OUDDANE Mohammed Aziz N°Lic 005 du club CSHBC** est annulée

#### AFFAIRES N° 10: Ren : G.C.A.Tedles– C.A.B.Chettia S/G DII du 29/11/2019

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres et délégué signalants :
- Disqualification du joueur ZARIF .Z N°Lic 035 du club C.A.B.Chettia (carton bleu) pour geste anti sportif envers adversaire.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

#### DECISION.

- Il est infligé une suspension de deux (02) matchs ferme au joueur ZARIF .Z N°Lic 035 du club C.A.B.Chettia dont le match automatique est inclus.
- Il est infligé une amende de (Cinq Mille dinars) 5.000 DA au club C.A.B.Chettia.

#### AFFAIRES N° 11: Ren : J.S.Arzew– J.S.Temouchent S/G DII du 29/11/2019

- Vu la feuille du match et rapports des Arbitres et délégué signalants :
- Disqualification du joueur HACHEMI .O N°Lic 111 du club J.S.Arzew (carton bleu) pour insultes grossiers public envers officiels
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

#### DECISION.

- Il est infligé une suspension de Quatre (04) matchs ferme au joueur HACHEMI .O N° Lic 111 du club J.S.Arzew dont le match automatique est inclus
- Il est infligé une amende de (Dix Mille dinars) 10.000 DA au club J.S.Arzew.

## Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

### **AFFAIRES N° 12: Ren : H.B.C.T- C.S.T.B.C S/G DII du 29/11/2019**

- Vu la feuille du match et rapports des Arbitres et délégué signalant :
- Agression du joueur DIDOUCHE.MA N°LIC15/22 du club C.S.T.B.C a la 59mn 59s envers adversaire.
- Agression du joueur MEROUANE .A N°LIC 078 du club H.B.C.T après la rencontre envers adversaire (lanceur de bagarre)
- Des incidents ayant entravé le déroulement de la rencontre « bagarre générale entre les joueurs suivi par un Envahissement de terrain par les supporters du CSA H.B.C.Tlemcen après la fin de la rencontre (art N° 75 BSDF)
- Les joueurs participant à des incidents :
  - ✓ Le joueur BELHADI .A N°LIC 081 du club H.B.C.T
  - ✓ Le joueur BENZERDJEB .AN N°LIC 0437 du club H.B.C.T
  - ✓ Le joueur SERIARI .C N°LIC 084 du club H.B.C.T
  - ✓ Le joueur TAIBI .W N°LIC 10/22 du club C.S.T.B.C
  - ✓ Le joueur SEKKAL .W N°LIC 131 du club C.S.T.B.C
- Vu le rapport et (DVD de la rencontre) établis par le CSA C.S.T.B.C réceptionné le 02-12-2019
- Vu les certificats médicaux des joueurs blessé du CSA C.S.T.B.C établis par l'hôpital du Tlemcen
- Vu le rapport et (DVD de la rencontre) établis par le CSA H.B.C.T réceptionné le 03-12-2019
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

### **DECISION.**

- ✓ Match en faveur du CSA. C.S.T.B.C sur le score de 10 à 00. (art N° 75 BSDF)
  - ✓ Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs pour le terrain H.B.C.Tlemcen
  - ✓ Il est infligé une amende de (Dix mille dinars) 10.000 DA au club H.B.C.Tlemcen
  - ✓ Il est infligé une suspension de deux (02) années ferme au joueur DIDOUCHE.MA N°LIC15/22 du club C.S.T.B.C
  - ✓ Il est infligé une amende de (Cinquante Mille dinars) 50.000 DA au club C.S.T.B.C
  - ✓ Il est infligé une suspension de deux (02) années ferme au joueur MEROUANE .A N°LIC 078 du club H.B.C.T
  - ✓ Il est infligé une amende de (Cinquante Mille dinars) 50.000 DA au club H.B.C.T
  - ✓ Il est infligé une suspension de six (06) mois ferme aux joueurs : (art N° 70 BSDF)
    - BELHADI .A N°LIC 081 du club H.B.C.T
    - BENZERDJEB .AN N°LIC 0437 du club H.B.C.T
    - SERIARI .C N°LIC 084 du club H.B.C.T
  - ✓ Il est infligé une amende de (soixante Mille dinars) 60.000 DA au club H.B.C.T
  - ✓ Il est infligé une suspension de six (06) mois ferme aux joueurs : (art N° 70 BSDF)
    - TAIBI .W N°LIC 10/22 du club C.S.T.B.C
    - SEKKAL .W N°LIC 131 du club C.S.T.B.C
- Il est infligé une amende de (quarante Mille dinars) 40.000 DA au club C.S.T.B.C

**Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 05/12/2019.**

**SECRETARE de la SEANCE**  
**BOUAZDIA . MED**

**PRESIDENT C.R.Q.D.**  
**KARTALI .DJ**